

**DÉPARTEMENT DES  
LANDES  
SBVL**

**Nombre de conseillers**

Elus : 50

En exercice : 50

Présents : 26

Pouvoirs : 00

Votants : 26

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

### Séance ordinaire du 06 Novembre 2025 à 09h00.

Sous la présidence de Monsieur DANÉ Jean-Jacques, Président.

*L'an deux mille vingt-cinq, le six du mois de Novembre, le Comité Syndical du Syndicat du bassin versant des Luys (SBVL), légalement convoqué, s'est réuni au 412 avenue du Maréchal-Leclerc à HAGETMAU, sous la présidence de Monsieur DANÉ Jean-Jacques.*

#### Délégués titulaires présents :

M. BERGERAS Alain, Mme BERGEZ Florence, M. BERNADET Pascal, M. CAYRAFOURCQ Frédéric, M. COUBLUCQ Laurent, M. DANÉ Jean-Jacques, M. DAVANTÈS Jean-Charles, M. DUCOUSSO Jean-Louis, M. DULAYET Maurice, M. DUMAS Fabrice, M. DUVIGNAU Philippe, M. ESCOUTELOUP Jean-Pierre, M. GARBAY Alain, M. LABAT Léopold, M. LABORDE Philippe, Mme LANUQUE Véronique, M. LESGOURGUES Régis, M. LOCARDEL Gérard, M. LUBET Alain, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. MOLLES Christian, Mme OMICIUOLO Chantal, M. PEDEGERT Alain,

#### Délégués suppléants présents :

M. GUICHENEUY Hervé, M. LANSAMAN Etienne, M. LESCOASTREYRES André,

#### Délégués titulaires excusés :

M. BARGELÉS Lionnel, M. BARRY Hervé, M. BRUNET Gilles, M. CAPERAN Michel, M. CARRERE Christian, M. DUIZIDOU David, M. DUTREUILH Damien, Mme ERIDIA Martine, M. LALANNE Guillaume, M. LAURETET Denis, M. POUBLAN André, M. SOUSTRA Thierry, M. VIGNES Jean-Claude,

#### Délégués suppléants excusés :

M. DARTIGUELONGUE Thierry, M. LAULHE Jean-Luc, M. TUCOU Max,

#### Délégués titulaires absents :

M. CASTEL Philippe, M. CASTET Pascal, M. CRABOS Robert, M. DARRIBERE Didier, M. LABORDE-RAYNA Philippe, M. LAFFITTE Philippe, M. LALANNE Philippe, M. LARROUTURE Thierry, M. MARQUIS Christophe, Mme PEYSALLE Florence, Mme PEGUILHE Isabelle, M. SAKELLARIDES Didier, M. TONON Philippe, M. VIDAUCOSTE Sébastien,

#### Délégués suppléants absents :

M. BACHERÉ Robert, M. BOURDE-BARRERE Vincent, Mme DARRIOUMERLE Corinne, Mme DESCLAUX Christelle, Mme HAU Corinne, M. HUSTET Hervé, M. LANOT Hervé, M. NOVEMBRE Philippe, M. PRAT Jean-Bernard,

Secrétaire de séance : M. LANSAMAN Etienne

Date de convocation : 28 octobre 2025



**DEL2025-14 : Demande de subvention relative à la réalisation d'une protection de berge en génie civil au niveau du Ruisseau du Grand Arrigan (Commune de Mimbaste)**

**VU** les règles applicables aux syndicats mixtes fermés par renvoi de l'article L.5711-1 à l'article L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**CONSIDERANT** l'Arrêté N°2024-1298 renouvelant l'Arrêté inter-préfectoral N°40-2018-00179, portant déclaration d'intérêt général au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement et prescriptions spécifiques au titre de l'article L.214-3 du même code pour la poursuite du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant des Luys,

**CONSIDERANT** l'intérêt de la réalisation de cette protection dans la préservation et la restauration des cours d'eau

Il y a lieu de délibérer sur la demande de subvention afférente à la réalisation de cette protection en génie civil

Il convient ainsi de préciser le plan de financement prévisionnel et de solliciter ainsi l'intervention financière du Département des Landes, comme suit :

<b>Etude</b>	<b>Prévisionnel Subventions</b>	<b>Restant à charge</b>
	<b>DEPARTEMENT DES LANDES</b>	<b>SBVL</b>
	<b>15%</b>	<b>85%</b>
Réalisation d'une protection en génie civil	<b>Montant HT</b>	<b>Montant HT</b>
Cout total de l'opération TF + TO : - 19 831 HT - 23 797 TTC	2 974.65 €	16 856.35 €
<b>TOTAUX</b>	<b>2 974.65 € HT</b>	<b>16 856.35 € HT</b>



**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :**

**Article 1 :** De valider le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus pour la réalisation de cette protection en génie civil,

**Article 2 :** De solliciter le Département des Landes pour sa participation financière au titre de la protection susvisée

**Article 3 :** D'autoriser Monsieur le Président à signer les documents afférents,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,  
Etienne LANSAMAN

Le président,  
Jean-Jacques DANÉ

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noulibos - 50 Cours Lyautey- 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.*